

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1323

26 juin 2010

SOMMAIRE

4 i S.A.	63459	Mercan S.A., SPF	63463
Agile Finance S.A.	63486	Mineral Solution S.à r.l.	63482
Atrovirint Holdings S.A.	63458	Monroe S.A.	63482
Baden Capital S.A.	63475	M. Zanetti Industries S.A.	63485
Bridgepoint Services S.à r.l.	63458	Opportunity Fund III Property VII S.à r.l.	63503
CACEIS Bank Luxembourg	63474	Opportunity Fund III Property VI S.à r.l.	63458
CACEIS Bank Luxembourg	63474	Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.	63504
Crownstone Luxembourg S. à r.l.	63472	Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l.	63503
ECM CHINA Beijing S.à r.l.	63501	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.	63504
Froeggen S.A.	63473	Opportunity Fund III Property XV S.à r.l.	63504
Glass Invest S.A.	63481	Parvista S.A.	63462
Global Wealth Management Group S.A.	63484	P&P Invest S.A.	63475
Grauggen	63473	Prime Real Estate Company S.A.	63481
Helkin International Holding S.A.	63474	Quadra House	63459
Ireggen	63473	Rinoca S.A.	63459
Jesada Holding S.A.	63463	Sirius Holding S.à r.l.	63463
Jeurggen	63472	Smogon S.A.	63485
JFD Investissements	63476	Société Civile Immobilière Batiself	63503
JFD Participations	63502	SO.GE.FER (Luxembourg) S.A.	63485
Kühne & Nagel A.G.	63503	Tonon International S.A.	63462
Lamain S.A.	63504	Torab Holding S.A.	63475
Le Bourgeon SA	63502	T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl	63486
Leska S.A., SPF	63463	U.S. Investment Company S.A.	63458
LundPro S.à r.l.	63476		
Luxba 2000 S.A.	63481		
Maelys S.A.	63481		
Marato S.à r.l.	63486		
Martens Lux S.A.	63462		
Materis Investors S.à r.l.	63473		
Meneghetti Groupe S.A.	63502		

Bridgepoint Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.354.

—
*Extrait du Procès-Verbal du Conseil de gérance
tenu à Luxembourg le 29 avril 2010*

Résolution

Le Conseil de gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social du 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2010.

Pour extrait conforme
Daphné Ribot / Halsey S.à r.l.
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2010070212/15.

(100065171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Opportunity Fund III Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.570.

—
Veuillez noter qu'en date du 7 mai 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., associée unique, a été transféré à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property VI S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070298/13.

(100065149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Atrovirint Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.914.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 31 mars 2010

Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au 31/12/2010 avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010071317/14.

(100065797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

U.S. Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 122.180.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 21 avril 2010

L'associé unique décide de renouveler le mandat de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, avec siège social 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071641/12.

(100065994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Rinoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.215.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 avril 2010 que Monsieur Narciso COVA, homme d'affaires, né le 26 septembre 1953 à Somma Lombardo (VA) (Italie), avec adresse professionnelle, Via Casarino, 143, I-17011 Albisola Superiore (SV) (Italie), a été nommé président et administrateur délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010071652/18.

(100065687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

4 i S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 59.898.

—
Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 décembre 2008

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Messieurs Daniel Longree, demeurant au 145, Chaussée Romaine, B-6717 Attert, Marc Cigrand, demeurant au 9, rue Michel Rodange, L-7624 Larochette et Robert Yves, demeurant à PK34,8 c/mont, FR-98705 Hitiaa en Polynésie Française pour une durée de 6 ans.

2. L'Assemblée Générale décide d'échoir le mandat de la société AFC BENELUX Sàrl du poste de commissaire aux comptes et nomme la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, dont le siège social est situé à L-8124 Bridel, 15 rue des Carrefours, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071658/18.

(100065398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Quadra House, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8824 Perlé, 38, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg E 4.278.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur José Antonio DA SILVA COELHO, gérant de société, né le 2 décembre 1971 à Versailles (F), demeurant à L-4671 Differdange, 53 avenue du Parc des Sports, d'une part,

et

Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA, juriste, né le 21 février 1970 à Rio de Moinhos (P), demeurant à L-8824 Perlé, 38 rue de la Poste,

il a été convenu de dresser les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de Quadra House.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la construction, l'aménagement, la gestion, l'administration et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal; la société de la même manière pourra être

porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Perlé.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500 EUR) divisé en CENT (100) parts d'intérêts de vingt-cinq (25 EUR) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur José Antonio DA SILVA COELHO, prèdit,	50 parts
2.- Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA, prèdit,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS D'INTERETS	100 parts

Les cents parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article huit des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur José Antonio DA SILVA COELHO, prèdit, et
 - Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA, prèdit.
- 2.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

3.- Le siège social est fixé à L-8824 Perlé, 38 rue de la Poste.
Fait à Perlé en double exemplaire en date du 14 avril 2010.

Monsieur José, Antonio DA SILVA COELHO /
Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA.

Référence de publication: 2010071608/125.

(100065962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Tonon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.560.

—
Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 mai 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Sébastien Felici, employé privé, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Luca Antognoni, employé privé, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010071644/22.

(100066014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Martens Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9639 Boulaide, 43, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 148.382.

—
Par décisions, de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration en date du 22 février 2010 a été nommé, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2014:

- Albert Martens, né le 11 février 1950 à Genk, 133, Gieterijstraat, B-3600 Genk, Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2010071645/12.

(100065836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Parvista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.325.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 février 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
PARVISTA S.A.

Référence de publication: 2010071646/14.

(100065824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.853.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 avril 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Norbert SCHMITZ demeure professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

MERCAN S.A., SPF

Référence de publication: 2010071647/15.

(100065822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Leska S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.222.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 octobre 2009

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

LESKA S.A.

Référence de publication: 2010071648/14.

(100065821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Jesada Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.218.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 avril 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A., domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Monsieur Norbert SCHMITZ demeure professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

JESADA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010071649/16.

(100065820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Sirius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 152.989.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of May.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Patokh CHODIEV residing in CH-8832 Wilen, 27, Höh-Rohnenweg (Switzerland), hereby represented by Mr Hervé Poncin, company director, with professional address at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him, which will remain annexed hereto and registered with this deed.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Sirius Holding S.à r.l."

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at FORTY-FIVE THOUSAND US DOLLAR (\$ 45.000,-) represented by FORTY-FIVE (45) shares fully paid in with a nominal value of ONE THOUSAND US DOLLAR (\$ 1.000,-) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 17. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010..

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

All the forty five 45 shares representing the entire issued share capital have been subscribed by Mr Patokh CHODIEV, prenamed.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of FORTY-FIVE THOUSAND US DOLLAR (\$ 45.000,-) is as of now available to the Company.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,-euros.

General meeting of shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three.
2. Are appointed for unlimited duration:
 - Mr Olimjon SHADIEV with professional address at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon as class A Manager,
 - Mr Hervé PONCIN with professional address at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim as class B Manager,
 - Mr Charles DURO with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle as class B Manager.
3. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Patokh CHODIEV demeurant à CH-8832 Wilen, 27, Höh-Rohnenweg (Suisse), ici représentée par M. Hervé PONCIN, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 03, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Sirius Holding S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de QUARANTE-CINQ MILLE US DOLLARS (\$ 45.000,-) représenté par QUARANTE-CINQ (45) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (\$ 1.000,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 17. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Souscription et Libération

Les QUARANTE-CINQ (45) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par M. Patokh CHODIEV, prénommé.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de QUARANTE-CINQ MILLE US DOLLARS (\$ 45.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-eur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.

2. Ont été nommés pour une durée indéterminée:

- M. Olimjon SHADIEV demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon en tant que Gérant de catégorie A,

- M. Hervé PONCIN demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim en tant que Gérant de catégorie B,

- M. Charles DURO demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle en tant que Gérant de catégorie B.

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010074028/464.

(100067214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Crownstone Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.448.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Hille-Paul Schut de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait analytique conforme

Phillip John Williams

Gérant

Référence de publication: 2010073953/18.

(100067117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

—
Renouvellement du commissaire aux comptes

En date du 11 décembre 2009, l'Assemblée a constaté que le mandat du commissaire aux comptes arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée a décidé de renouveler PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L- 1014 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010073954/16.

(100067157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Materis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.395.

—
EXTRAIT

La Société vous informe que:

Son gérant, TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous la section B numéro 50162 a transféré son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg le 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010073955/15.

(100067173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 122.878.

—
Renouvellement du commissaire aux comptes

En date du 11 décembre 2009, l'Assemblée a constaté que le mandat du commissaire aux comptes arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée a décidé de renouveler PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés d Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L- 1014 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010073956/16.

(100067251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 122.797.

—
Renouvellement du commissaire aux comptes

En date du 11 décembre 2009, l'Assemblée a constaté que le mandat du commissaire aux comptes arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée a décidé de renouveler PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés d Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L- 1014 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010073957/16.

(100067278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.589.

—
Renouvellement du commissaire aux comptes

En date du 11 décembre 2009, l'Assemblée a constaté que le mandat du commissaire aux comptes arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée a décidé de renouveler PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés d Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L- 1014 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010073958/16.

(100067280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Helkin International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 février 2010

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2010.

Certifié sincère et conforme

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

P. MESTDAGH / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010073959/16.

(100067344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2009

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à la date du 10 décembre 2009 décide de nommer le Cabinet Ernst & Young en tant réviseur de l'entreprise au titre de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme

CACEIS BANK

Monique J.E. Lodewijckx

Company Secretary Department

Référence de publication: 2010073960/15.

(100067552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010

En date du 29 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a entériné les décisions suivantes:

- L'Assemblée prend acte des démissions de leurs fonctions d'Administrateur de Madame Sylvie Bratel en date du 30 juin 2009 et de Monsieur Michel Bois, dont l'adresse privée est: 59, avenue Ledru-Rollin à 75012 Paris (France), en date du 31 mars 2010.

- Faisant suite à sa co-optation par le Conseil d'Administration en date du 05 novembre 2009, l'Assemblée nomme Monsieur Philippe Marronnier, dont l'adresse privée est: 39, rue Balard à 75015 Paris (France), en tant qu'Administrateur de CACEIS Bank Luxembourg pour une durée de 2 (deux) ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2010.
 Pour extrait conforme
 CACEIS BANK
 Monique J.E. Lodewijckx
 Company Secretary Department

Référence de publication: 2010073961/21.

(100067549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Torab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
 R.C.S. Luxembourg B 104.856.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company .

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010073976/18.

(100067191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Baden Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
 R.C.S. Luxembourg B 143.577.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Peter Engelberg as director of the company;
2. To elect Ms. Kristina Ekstrand residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire Melle. Kristina EKSTRAND, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010073977/18.

(100067179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

P&P Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.782.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, gérant de la société ABROAD FIDUCIAIRE S.à.r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation, avec effet Immédiat, du siège de la société P&P INVEST S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.782, situé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2010070209/12.

(100064679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

JFD Investissements, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg E 34.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 6 octobre 2009

Il ressort des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 6 octobre 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

POUR JFD INVESTISSEMENTS

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010070208/15.

(100064632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

LundPro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 153.374.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1.- Mr Niclas LUNDBERG, consultant, born in Ümeo (Schweden) on the 11th of August 1966 residing at L-1457 Luxembourg 52, rue des Eglantiers,

Such appearing person, , has required the officiating notary to enact the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual shareowners and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company is the execution of all commercial transactions, in accordance with dispositions of the law of July 9th 2004, concerning the right to establish a business.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of "LundPro S.à r.l.".

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg).

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

Mr Niclas LUNDBERG, , born in Ümeo (Schweden) on the 11 th of August 1966 residing at L-1457 Luxembourg 52, rue de Eglantiers, one hundred sharequotas,	100
Total: one hundred sharequotas,	100

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivo or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one shareowner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2010.

Payment of the Sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1.- The registered office is established in L-1457 Luxembourg 52, rue des Eglantiers.
- 2.- The meeting appoints as manager for an undetermined period:

Mr Niclas LUNDBERG, consultant, born in Ümeo (Schweden) on the 11th of August 1966 residing at L-1457 Luxembourg 52, rue des Eglantiers,

- 3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of the manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Mr Niclas LUNDBERG, consultant, né à Ümeo (Suède), le 11 août 1966 demeurant L-1457 Luxembourg 52, rue des Eglantiers.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est l'exécution de toutes opérations commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, concernant le droit d'établissement.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "LundPro S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

Mr Niclas LUNDBERG, consultant, né à Ümeo (Suède), le 11 août 1966 demeurant L-1457 Luxembourg

52, rue des Eglantiers, cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales, 100

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1457 Luxembourg 52, rue des Eglantiers.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Mr Niclas LUNDBERG, consultant, né à Ümeo (Suède), le 11 août 1966 demeurant L-1457 Luxembourg 52, rue des Eglantiers.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUNDBERG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2010. Relation GRE/2010/1838. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062901/236.

(100077999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxba 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 68.879.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société "LUXBA 2000 S.A.,"

Je tiens par la présente à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet à la date de la présente du mandat de Commissaire aux Comptes de la société

«LUXBA 2000 S.A.»

R.C.S. Luxembourg B 68.879.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

M. Sylvain KIRSCH.

Référence de publication: 2010070484/13.

(100065739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Glass Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société «GLASS INVEST S.A.»

Je tiens par la présente à vous faire de ma décision de démissionner avec effet à la date de la présente du mandat d'Administrateur de la société

«GLASS INVEST S.A.»

R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

M. Joe LEMMER.

Référence de publication: 2010070488/13.

(100065743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Prime Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 97.563.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société "PRIME REAL ESTATE COMPANY S.A.,"

Je tiens par la présente à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet à la date de la présente du mandat de Commissaire aux Comptes de la société

"PRIME REAL ESTATE COMPANY S.A."

R.C.S. Luxembourg B 97.563.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

M. Sylvain KIRSCH.

Référence de publication: 2010070494/13.

(100065737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Maelys S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 mai 2010

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mazars SA, dont le siège social est situé 10A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530).

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Julien Ruggieri
Administrateur

Référence de publication: 2010070496/18.

(100065713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 51.031.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 mai 2010

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mazars SA, dont le siège social est situé au 10 A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530).

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Julien Ruggieri
Administrateur

Référence de publication: 2010070497/18.

(100065715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Mineral Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 153.375.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rudy Antoine Theofil LONGEVAL, employé privé, né à Geraardsbergen (Belgique), le 15 juin 1963, demeurant à B-9400 Ninove, Denderhoutembaan 75 B1.

ici représenté par Monsieur Dirk HEINEN, comptable, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Rodter Straße 58/F, (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MINERAL SOLUTION S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de matériaux divers.

La Société exercera également les activités d'intermédiaire et de commissionnaire entre différents producteurs de minéraux essentiels.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Troisvierges (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Rudy Antoine Theofil LONGEVAL, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-9910 Troisvierges, 1a, rue de la Laiterie.
2. Monsieur Rudy Antoine Theofil LONGEVAL, employé privé, né à Geraardsbergen (Belgique), le 15 juin 1963, demeurant à B-9400 Ninove, Denderhoutembaan 75 B1, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEINEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2010. Relation GRE/2010/1843. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062926/118.

(100078002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 janvier 2010.

EASIT S.A., RCS B 107817, 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de INDEPENDANT S.à.r.l. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A.
DONATI Régis / REGGIORI Robert
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010070503/16.

(100065536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Smogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mai 2010.

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur FERROLI Dante, Monsieur POLO Eugenio et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

La COMINDUS S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme
SMOGON S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2010070504/18.

(100065526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mai 2010.

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur FERROLI Dante, Monsieur POLO Eugenio et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur FADINI Renato est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme
SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2010070505/18.

(100065521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

M. Zanetti Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 mai 2010.

Monsieur WIRZ Adrien Pierre Eric, Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur ZANETTI Massimo sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
M. ZANETTI INDUSTRIES S.A.
Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010070913/17.

(100065457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Marato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 61.100,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.077.

—
EXTRAIT

40,000 parts sociales ordinaires détenues par la société SQUARESTONE BRASIL (GP) LIMITED ont été transférées avec effet au 7 mai 2010, au profit de la société SKELDA LIMITED ont été transférées avec effet au 7 mai 2010, au profit de la société SKELDA LIMITED, dont le siège social est situé au Thistle House, 4 Burnaby Street HM11 Hamilton Bermudes, Registre de Commerce des Bermudes n°26912;

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour MARATO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010071110/17.

(100065628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.422.

—
Extrait des Décisions des Associés prises par Résolution Circulaire avec effet au 19 April 2010.

Il a été décidé:

- le renouvellement des mandats de Christopher Alderson, Mr Edward C. Bernard, Mr R. Todd Ruppert Mr Peter Preisler en tant qu'administrateurs pour servir jusqu'à la suivante résolution approuvant les comptes annuels pour l'année fiscale au 31 décembre 2010.

- le renouvellement du mandat de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises.

- les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à l'échéance à l'issue de la décision des associés sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l.

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

(en tant qu'agent domiciliaire)

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2010071300/23.

(100066045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Agile Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 152.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Travis Investment S.à r.l., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.281,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association (hereinafter - the Articles) of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration of the company

Art. 1. There is established hereby a société anonyme (hereinafter - the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 (hereinafter - the Law) and by the present Articles.

The Company exists under the name of "AGILE FINANCE S.A."

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary General Meeting of its shareholders, adopted in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a unanimous resolution of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director).

In the event that, in the view of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director), extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office of the Company, or with easy communication between this office and abroad, the registered office of the Company may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office of the Company shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad, which will be established by the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director).

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may take measures to safeguard its rights or assets and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes and which shall protect or promote its development or extension.

Title II. - The company's share capital, Shares, General meeting

Art. 5. The Company's share capital is THIRTY ONE THOUSAND EURO AND ONE HUNDRED NINETEEN THOUSANDTHS OF EURO (EUR 31,000.119) represented by two hundred and forty thousand three hundred and eleven (240,311) shares of the same class having a par value of ONE HUNDRED TWENTY-NINE THOUSANDTHS OF EURO (EUR 0.129) each, all subscribed for and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law. The shares of each separate class shall rank pari passu among themselves.

Art. 6. Shares may be evidenced at the shareholders option, in certificates representing a single share or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued only in registered form, moreover, bearer form is prohibited by these Articles.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be maintained at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication

of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Ownership of the registered shares shall be established by the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be issued to the shareholders.

Art. 7. Towards the Company, each Company's share is indivisible, since only one owner is admitted per one share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Without prejudice to the provisions of Article 5, the share capital may be changed at any time by a resolution of the extraordinary General Meeting of shareholders, in accordance with Article 14.

Upon increase of the share capital of the Company subscribed by a contribution in cash, the existing shareholders shall have pre-emptive subscription rights in proportion to the number of shares held by each of them, unless such pre-emptive subscription rights of the shareholders are limited or withdrawn by a resolution of the extraordinary General Meeting of shareholders on increase of the share capital of the Company:

(a) The shares shall be offered for subscription to the existing shareholders for cash and in all respects upon the same terms per share.

(b) Such offers shall be made by notice by registered letter to each shareholder stating the total number of shares so offered, the number thereof offered to that shareholder, the price per share, the date for subscription and the date (being not less than 45 days after the date upon which the notice is given) by which the offer, if not accepted, will be deemed to have been rejected.

(c) Any shares in respect of which such an offer to a shareholder is accepted shall be allotted on the basis of such offer and such shareholder will be obliged to subscribe accordingly.

(d) Where the share capital with several classes of shares is increased by the issue of new shares of only one class, the pre-emptive subscription rights of the owners of the shares of the other classes may not be exercised until after that right has been exercised by the owners of the shares of the class in which the new shares are issued.

(e) If any shareholder rejects or is deemed to reject the offer made to it, each other shareholder who has subscribed for all the shares so offered to it under par (b) of this Article 8 and each owner of the shares of the other classes referred in par. (d) of this Article 8 shall be offered for subscription and may within 14 days after expiration of the offering period described in par. (b) of this Article 8 subscribe (pro rata in the event that there is more than one such person) for any shares in respect of which the offer was rejected upon the terms of the offer.

(f) Upon the expiration of the offering periods described above, if any shareholder rejects or is deemed to reject any offer made to it pursuant to par. (b) and (e) of this Article 8 then unexercised subscription rights shall revert to the Company and the Company may during the term of not more than 90 days following such expiration, procure that any other person so subscribes on terms and conditions no more favourable to those subscribers than those offered to the shareholders.

(g) No pre-emptive subscription right will be transferred other than in accordance with Article 11, but the provisions of Article 11 shall not apply to any transfer by way of gift or as a consequence of the death of an existing shareholder subject, however, to cases referred to in par. (b) of Article 12.

Art. 9. Each share entitles the holder to a fraction of the assets of the Company upon dissolution of the Company and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued and fully-paid up.

Without prejudice to any special rights previously conferred on the owners of any existing shares or class of shares, any share in the Company may be issued with such preferred, deferred or other special rights or such restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital or otherwise as the extraordinary General Meeting of shareholders may from time to time determine.

The Company may, whether or not the Company is being wound up, by the resolution of the extraordinary General Meeting of shareholders adopted in the manner provided for amendments to the Articles, authorise the change of any shares in the Company from one class of shares to another, or the variation of the rights attached to any class of shares in the Company, as well as authorise the removal, whether wholly or in part, of the division of the shares of the Company into several classes. Where there is more than one class of shares and the resolution of the extraordinary General Meeting of shareholders is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to majority laid down in the foregoing sentence with respect to each class.

Art. 10. Except at any time and for so long as the Company has a single shareholder, no shares will be transferred other than in accordance with Article 11, but the provisions of Article 11 shall not apply to any transfer by way of gift or as a consequence of the death of an existing shareholder subject, however, to cases referred to in par. (b) of Article 12.

The Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) shall decline to recognise any instrument of transfer and shall not accept and decline to record the transfer of a share or shares, unless requirements and proceedings as per Article 11 have been duly observed.

Provided that in case the share capital of the Company is divided into different classes of shares the provisions of this Article 10 and Article 11 shall apply among holders of each class of shares of the Company separately.

Nothing in this Article 10 shall prejudice any power of the Company to register as a shareholder any person to whom the right to any shares in the Company has been transmitted by operation of Law.

No fee shall be charged for recording any transfer in the register, certificates representing shares or other document relating to or affecting the title to any share.

Art. 11. No shareholder of the Company or person entitled to a share or shares by transmission (hereinafter in this Article 11 - the Proposing Transferor) shall transfer, dispose of or agree to transfer or dispose of, or grant any interest or right in or pertaining to, any shares or any interest therein to any person being a shareholder of the Company or not (hereinafter in this Article 11 - the Transferee) without first offering the same for transfer to the owners for the time being of shares (other than the Proposing Transferor), and in particular:

(a) Such offer must be made subject to the same terms and conditions under which the shares are offered to the Transferee and shall be made by the Proposing Transferor by giving notice in writing of a transfer (hereinafter in this Article 11- the Transfer Notice).

(b) Each Transfer Notice shall be sent to the Company and shall specify the shares being offered (hereinafter in this Article 11 - the Sale Shares) and the price at which they are being offered (hereinafter in this Article 11 -the Specified Price), any other material terms and conditions of the transfer and the identity(ies) of the proposed Transferee(s). The Transfer Notice shall constitute the Company as the agent of the Proposing Transferor for the sale of the Sale Shares to the other shareholders (other than the Proposing Transferor) at a price not less than the Specified Price, unless otherwise explicitly stated in the Transfer Notice.

(c) Upon receipt by the Company of the Transfer Notice the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) shall forthwith give written notice to the existing shareholders (other than the Proposing Transferor) of the number and description of the Sale Shares and the Specified Price, any other material terms and conditions of the transfer and (unless the Transfer Notice is deemed given as provided by these Articles) the identity(ies) of the proposed Transferee (s) inviting each of such shareholders to state by notice in writing to the Company within 21 days whether he is willing to purchase any and, if so, what maximum number of the Sale Shares (hereinafter in this Article 11 - the Maximum) he is willing to purchase and shall forthwith give a copy of such notice to the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) and the Proposing Transferor. A person, who pursuant to such a notice, expresses a willingness to purchase any Sale Shares is referred to in this Article 11 as a "Purchaser".

(d) Within 14 days of the expiration of the period of 21 days the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) shall, subject to par. (e) of this Article 11, allocate the Sale Shares to or amongst the Purchasers and such allocation shall in the case of competition be made pro rata to the number of shares held by the Purchasers, but individual allocations shall not exceed the Maximum which the relevant Purchaser shall have expressed a willingness to purchase.

(e) If the Transfer Notice states that the Proposing Transferor is not willing to transfer part only of the Sale Shares, no allocation shall be made unless all the Sale Shares are so allocated.

(f) Forthwith upon such allocation being made, unless the Transfer Notice is revoked by the Proposing Transferor prior to expiry of the 14 days' term stated in par. (d) of this Article the Purchasers to or amongst whom such allocation has been made shall be bound to pay to the Company (as agent of the Proposing Transferor) the Specified Price for, and to accept a transfer of the Sale Shares so allocated to them respectively and the Proposing Transferor shall be bound forthwith upon payment of the Specified Price to deliver to the Company (as agent of the Purchasers, unless otherwise explicitly stated in the Transfer Notice) such documents as are required to transfer such Sale Shares to the respective Purchasers.

(g) If in any case the Proposing Transferor after having become bound to transfer Sale Shares makes default in so doing the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) shall be and is hereby appointed as the attorney of such defaulting Proposing Transferor to execute instruments of transfer of such Sale Shares in favour of the Purchasers and the Company may receive the Specified Price and it shall thereupon cause the name of each of the Purchasers to be recorded in the shareholders' register of the Company as the holder of those Sale Shares allocated to him and shall hold the Specified Price for the Proposing Transferor. The Company may give a good receipt for the purchase price of such Sale Shares and may register the Purchaser or Purchasers as the owners thereof and issue to them certificates representing the same whereupon the Purchaser or Purchasers shall become indefeasibly entitled thereto.

(h) In on the expiration of the 14 days' term stated in par. (d) of this Article any of the Sale Shares have not been allocated in accordance with the provisions of these Articles, the Proposing Transferor may at any time within a period of 90 days after the expiration of the said 14 days' term transfer the Sale Shares not so sold to the proposed Transferee (s) specified in the Transfer Notice at any price not being less than the Specified Price and on the material conditions specified in the Transfer Notice, provided that:

(i) if the Transfer Notice shall contain the statement referred to in par. (e) of this Article the Proposing Transferor shall not be entitled hereunder to transfer any of such Sale Shares unless in aggregate all of such Sale Shares are so transferred; and

(ii) the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) may require to be satisfied on reasonable grounds that such Sale Shares are being transferred in pursuance of a bona fide sale for the consideration stated in the instrument of transfer without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the Transferee(s) and if not so satisfied may refuse to record the transfer in the shareholders' register.

Art. 12. A person becoming entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a shareholder may, upon such evidence being produced as the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) may properly require, elect either to become the holder of the share or to have some person nominated by him registered as the transferee:

(a) If the person so becoming entitled in consequence of the death of a shareholder shall elect to be registered himself, he shall deliver or send to the Company a notice in writing signed by him stating that he so elects, and such election shall be freely permitted and the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) shall proceed to the registration of the same in the shareholders' register of the Company.

(b) If the person becoming entitled in consequence of the bankruptcy of a shareholder shall elect to be registered himself, he shall deliver or send to the Company a notice in writing signed by him stating that he so elects. If the person becoming entitled in consequence of the death or bankruptcy of a shareholder shall elect to have another person registered he shall testify his election by executing to that person a transfer of the share. All the limitations, restrictions and provisions of these Articles relating to the right to transfer and the registration of transfers of shares shall be applicable to any such notice (electing to be registered himself) or transfer (electing to have another person registered) as aforesaid as if the bankruptcy or death of the member had not occurred and the notice or transfer were a transfer signed by that shareholder.

Art. 13. No share shall be given by a shareholder by way of a pledge or as security without the sanction of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) and the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) shall decline to recognise any such pledge or security given in contravention of this Article 13. Any pledge or security given in violation of this requirement shall not be valid as against the Company and third parties, save as otherwise mandatorily provided by the Law. The same requirements shall apply to any other attachment, temporary suspension, execution, encumbrance, arrest or lien on any of the shares issued by the Company as well as to any of the rights pertaining to any of the shares issued by the Company, save as otherwise mandatorily provided by the Law.

Art. 14. The single shareholder assumes all the powers conferred to the General Meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in meeting irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder shall have a number of votes equal to the number of shares held by him.

The Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) as well as the statutory auditor, if any, may, whenever they think fit, convene a General Meeting of shareholders. They shall be obliged to convene the General Meeting of shareholders, if shareholders holding at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company so require. The convening notices for the General Meeting of shareholders shall be sent by registered letter to the shareholders or delivered personally at least 15 days before the meeting, unless the shareholder agrees for otherwise. No matters shall be decided at any General Meeting of shareholders unless a quorum of shareholders is present at the time when the meeting proceeds. The shareholders entitled to vote holding the shares representing more than 1/2 (one half) of the share capital of the Company, each being a shareholder or a proxy for a shareholder or a duly authorised representative of a corporation, shall be a quorum. In case the Company has only one shareholder, his presence, personally or by proxy shall constitute a quorum. For all the repetitive, suspended or adjourned General Meetings the same quorum requirements as hereinabove shall apply, unless the mandatory provisions of the Law provide for otherwise.

All resolutions of the General Meeting of shareholders, other than those, which are expressly by virtue of the Law or these Articles required to be adopted by a higher or different majority, are only validly taken insofar as they are adopted by the shareholders owning shares representing more than half of the share capital, including, but not limited to the following resolutions, which are hereby expressly reserved to the exclusive competence of the General Meeting of shareholders:

(a) to distribute the profits (including interim dividends) of the Company;

(b) to appoint the Directors, determine their remuneration and remove them or revoke their powers, and, in case of plurality of Directors, assign the title Director A or title Director B to the Director appointed as well as change the title from Director A to Director B and vice versa;

(c) to elect an auditor (auditors) for auditing of the annual report of the Company, approve the terms of remuneration and payment to the auditor and remove the auditor, as well as to elect a statutory auditor (statutory auditors), approve the terms of remuneration and payment to the statutory auditor and dismiss the statutory auditor;

(d) to approve the annual financial statements of the Company;

(e) to grant consent to the resolutions or actions of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) which require consent by the resolution of the General Meeting of shareholders under Article 18 of these Articles.

However, the following resolutions may only be adopted by the extraordinary General Meeting of shareholders by the shareholders owning the shares representing at least two-thirds of the Company's share capital, which are hereby expressly attributed to the competence of the General Meeting of shareholders:

(a) to amend the Articles of the Company;

(b) to increase or reduce the share capital of the Company as well as any reserves of the Company; to issue any additional shares (of whatever class, type, etc.) or any securities convertible into, exchangeable for or conferring rights to acquire any shares of the Company;

- (c) to change the rights or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital or otherwise, attached or conferred to any shares issued by the Company;
- (d) to change the class of the shares of the Company of one class into the shares of another class;
- (e) to remove division of the shares of the Company into classes;
- (f) to redeem the shares of the Company;
- (g) to merge, de-merge, divide or otherwise reorganize the Company;
- (h) to transform the Company;
- (i) to approve any proposal for the arrangement and reconstruction, winding up, liquidation, bankruptcy or insolvency of the Company or other pursuance of bankruptcy or insolvency proceedings, to appoint liquidator(s) and determine their powers and remuneration, unless otherwise required by the Law or any applicable laws;
- (j) wherever so expressly required in terms of these Articles and/or the Law.

For all resolutions taken during the repetitive, second, suspended or adjourned General Meetings of the shareholders the same majority requirements as hereinabove shall apply.

Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting of shareholders by way of video or audio conference call or by other similar means of communication permitting their identification and allowing all the persons taking part in the General Meeting to hear one another. Such shareholder shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority.

Any shareholder may cast its vote by mail by means of a voting form. The voting form, upon a written request of the shareholder, shall be prepared by the Company and, at least 8 days before the General Meeting of shareholders, be sent by registered letter or delivered personally to such shareholder. Such shareholder shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority, if the voting form is received by the Company prior to the General Meeting of shareholders.

Resolutions of the shareholders, instead of being passed at a General Meeting of shareholders, may be passed in writing by all the shareholders if executed by or on behalf of each shareholder who would have been entitled to vote if it had been passed at a General Meeting properly convened. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing. Such a resolution may consist of several instruments each executed by or on behalf of one or more of the shareholders, or a combination of both.

All provisions regarding the convening, attendance and majority shall apply *mutatis mutandis* to separate meetings of the holders of each class of shares in the Company.

Art. 15. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, acquire or redeem its own shares. The authorisation to acquire or redeem its own shares shall be given by the extraordinary General Meeting of shareholders.

Title III. - The management of the company

Art. 16. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members and then (a) there shall be one or more Directors A and one or more Directors B, and (b) each Director shall have the title Director A or Director B.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a General Meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member until the next ordinary General Meeting of shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the sole Director are appointed by the General Meeting of shareholders for a period not exceeding six years and can be reappointed for the further six years periods. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting of shareholders and for any reason or without any reason. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is appointed without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his appointment. The Directors and the sole Director need not to be shareholders of the Company.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and appoint, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of shareholders which will be asked to ratify such appointment.

Art. 17. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request.

Art. 18. In dealing with third parties, the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) will have all powers to act in the name of and to bind the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article 18 shall have been complied with.

No resolution or action of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) may be taken in respect of the following matters, unless the consent shall have first been given by the resolution of the extraordinary General Meeting of shareholders:

(a) entry into any transaction or series of related transactions for the disposal, sale or other transfer of title to the non-current assets of the Company (including unlisted shares and other unlisted securities) having a book-value amount exceeding 2,000,000 Euro in a single transaction or series of related transactions or 10,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year, always excluding listed shares and other listed securities;

(b) entry into any transaction or series of related transactions for the acquisition, purchase or other acceptance of title to the non-current assets (including unlisted shares and other unlisted securities), excluding listed shares and other listed securities, for a price exceeding 2,000,000 Euro in a single transaction or series of related transactions or 10,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year;

(c) entry into any transaction or series of related transactions for the pledge or hypothecation of the non-current assets of the Company (including unlisted shares and other securities) having a book-value amount exceeding 2,000,000 Euro in a single transaction or series of related transactions or 10,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year;

(d) provision of a guarantee or other security for another person's liabilities exceeding 100,000 Euro in a single guarantee or other security transaction or series of related transactions or 1,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year;

(e) becoming a shareholder or participant in an unlimited liability entity, where there are other shareholders or participants.

Subject to the power of the extraordinary General Meeting of shareholders to grant consent to certain resolutions or actions of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) as pursuant to paragraph 2 of this Article 18, all the powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director).

In case of one Director, the Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the signatures of Director A and Director B acting jointly.

The Board of Directors, upon resolution of an absolute majority of all the Directors appointed, which absolute majority must include at least one Director A and at least one Director B, (in case of one Director, the sole Director) may delegate the powers of the specific Director or the powers of the Board of Directors in corpore (in case of one Director, of the sole Director) for specific tasks to one or several ad hoc agents (including the Director or Directors themselves), without, however, being released from liability for the actions or inactions of the said agents.

The Board of Directors, upon resolution of an absolute majority of all the Directors appointed, which absolute majority must include at least one Director A and at least one Director B, (in case of one Director, the sole Director) will determine this agent's powers (i.e., whether such agent would represent the individual Director or the whole Board of Directors in corpore), responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of Directors, any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by video or audio conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident Director is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg, and, correspondingly, all and any resolutions taken during such meeting are deemed to be taken in Luxembourg.

The Board of Directors can validly debate and take resolutions only if an absolute majority of all the Directors appointed, which absolute majority must include at least one Director A and at least one Director B, are present or represented. For all the repetitive, second, suspended or adjourned meetings of the Board of Directors the same quorum requirements as hereinabove shall apply.

Circular resolutions signed by all the Directors appointed shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, email message, telefax or telex. A meeting of the Board of Directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of Directors, the resolutions of the Board of Directors shall be adopted by absolute majority of all the Directors appointed, which absolute majority must include at least one Director A and at least one Director B. The chairman of the Board of Directors shall not have the casting vote in the event of a tie vote.

Art. 19. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for its purpose (in case of one Director, by the sole Director).

Title IV. - Supervision

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, if the institution of the statutory auditor is required under the Law, appointed by the General Meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 21. The annual General Meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Each shareholder may inspect the annual financial statements (together with the auditor's reports, if such report was issued) and inventory at the Company's registered office. Besides that, each shareholder having notified the Board of Directors (in case of one Director, the sole Director) in writing at least 7 days in advance, shall have the right of inspecting the following documents of the Company: these Articles, annual and interim management accounts or books, minutes of the meetings of the Board of Directors, resolutions of the Directors, minutes of the General Meetings of shareholders, resolutions of the General Meetings of shareholders, any Company documents officially registered with the public register of companies, annual income and other tax filings, reports issued by the experts or evaluators appointed by the Company, shareholders' register of the Company, as well as other documents of the Company available for inspection to the shareholders of the Company by virtue of the laws.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 24. The gross profit of the Company stated in the annual financial statements, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profit is at the disposal of the General Meeting of shareholders. It may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) interim accounts are established by the Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors; and
- (b) these interim accounts show a profit including profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose.

The resolution to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary General Meeting of shareholders.

The payment of the interim dividends is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.
2. The first annual General Meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe two hundred and forty thousand three hundred eleven (240,311) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro and one hundred nineteen thousandths of euro (EUR 31,000.119) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of Directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed Directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
 - a) as Director A is appointed Mr. Giovanni La Forgia, lawyer, born on 24/10/1982 in Bari, Italia, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg;
 - b) as Director A is appointed Mr. Jorrit Crompvoets, lawyer, born on 16/05/1976 in Voorst, The Netherlands, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg;
 - c) as Director B is appointed Mrs Marjoleine Van Oort, born in Groningen, The Netherlands, on February 28th, 1967 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg;
 - d) as Director B is appointed Vistra (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B37185.
- 3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2016: Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office in 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 43298.
- 4.- The registered office of the Company is established in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Travis Investment S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "AGILE FINANCE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas de pluralité, du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui seront établis par l'administrateur unique ou, dans le cas de pluralité, du conseil d'administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra prendre des mesures pour préserver ses droits ou acquis et procéder à toute opérations directement ou indirectement liées à ses objets et qui protègent ou permettent son développement ou son extension.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS VIRGULE CENT DIX NEUF (31.000,119 EUR) représenté par deux cent quarante mille trois cent onze (240.311) actions d'une valeur nominale de ZERO VIRGULE CENT VINGT NEUF EURO (0,129) chacune, toutes souscrites et entièrement payées.

Art. 6. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire; le nombre et la catégorie d'actions détenues, l'indication des versements effectués, les transferts d'actions ainsi que leur date. La propriété des actions nominatives s'établit par l'inscription au registre des actionnaires. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Art. 7. A l'égard de la Société, chaque action est réputée indivisible, chaque action en pouvant avoir qu'un propriétaire. Les actionnaires indivis devront nommer un représentant à l'égard de la Société.

Art. 8. Sans préjudice des dispositions de l'article 5, le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14.

En cas d'augmentation de capital souscrite par apport en numéraire, les actionnaires en place disposeront d'un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital, à moins que ce droit ne soit limité ou supprimé par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, décidant de l'augmentation de capital:

- (a) Les actions seront offertes à la souscription des actionnaires en place et libérées en numéraire aux mêmes conditions
- (b) Ces offres seront notifiées à chaque actionnaire par lettre recommandée indiquant le nombre total d'actions offertes, le nombre d'actions offerte à chaque actionnaire; le prix par action; la date de souscription et la date (au minimum 45 jours à compter de la date de notification) à laquelle l'offre sera réputée avoir été rejetée à défaut d'avoir été acceptée.
- (c) Toute action ainsi offerte et acceptée sera allouée sur base de ladite offre et l'actionnaire obligé de la libérer.
- (d) Lorsque le capital divisé en actions de classes différentes est augmenté par l'émission de nouvelles actions d'une seule classe; le droit de préemption des actionnaires des autres classes ne peut être exercé qu'après celui des actionnaires de la classe d'actions concernées par la nouvelle émission.
- (e) Dans le cas où un actionnaire rejeterait ou serait réputé avoir rejeté l'offre, chaque autre actionnaire souscripteur au regard du point (b) de cet article 8 et chaque détenteur d'actions d'autres classes telles que définies au point (d) de cet article se verra admis à la souscription et pourra souscrire, dans les 14 jours à compter de l'expiration de la période d'offre décrite au point (b), à toute action dont la souscription a été refusée (proportionnellement en cas de pluralité d'actionnaire intéressé).
- (f) A l'issue de l'expiration du délai d'offre tel que décrit ci-dessus, si un actionnaire refuse ou est réputé avoir refusé l'offre faite conformément aux points (b) et (e) de cet article, le droit de souscription inexercé bénéficiera à la Société qui pourra dans un délai de 90 jours suivant cette expiration obtenir que n'importe quelle autre personne souscrive à ces actions aux termes et conditions générales.
- (g) Aucun droit de préemption ne sera accordé autrement que conformément à l'article 11, mais les dispositions de l'article 11 ne s'appliqueront à aucun transfert par donation ou par suite du décès d'un actionnaire en place, à l'exception des cas visés au point (b) de l'article 12

Art. 9. Chaque action confère à son propriétaire un droit sur une partie des actifs de la Société en cas de dissolution de la Société, et aux bénéfices de la Société proportionnellement aux actions détenues entièrement libérées.

Sans préjudice des droits spéciaux précédemment conférés aux détenteurs des actions existantes de toute classe, toute action de la Société peut être émise avec de tels droits préférentiels ou restreints que ce soit en matière de droits aux dividendes, droits de vote, droit de rachat ou autre que l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera.

La Société peut, qu'elle soit en liquidation ou non, suivant résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires adoptée suivant les prescriptions requises pour les modifications statutaires, autoriser la transformation de toute action, en action d'une autre classe, ou la modification des droits attachés à l'une quelconque des classes d'actions de la Société, ainsi qu'autoriser l'annulation totale ou partielle de la division du capital en classes d'actions.

En cas de pluralité de classes d'actions, la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur la transformation des droits y attachés, devra pour être valable remplir les conditions de majorité décrites à la phrase précédente dans chaque classe d'actions.

Art. 10. A l'exception du cas où la Société n'aurait qu'un actionnaire unique, les actions ne pourront être transférées que conformément à l'article 11, les dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux transferts d'actions par voie de donation ou cause de décès, mais aux cas prévus au point (b) de l'article 12.

Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique) refusera de reconnaître tout instrument de transfert, et de constater tout transfert d'action, à moins que les conditions prescrites à l'Article 11 n'aient été dûment remplies.

Dans le cas où le capital serait divisé en plusieurs catégories d'actions, les dispositions des articles 10 et 11 s'appliqueront séparément aux détenteurs de chaque classe d'actions.

L'article 10 ne peut permettre d'empêcher la Société de reconnaître comme actionnaire toute personne à laquelle la Loi confère un droit sur des actions.

La transcription des transferts d'actions au Registre des actionnaires, et l'établissement de certificats représentatifs d'action ou de tout document relatif aux titres, ne donneront lieu à aucun frais.

Art. 11. Aucun actionnaire de la Société, ni aucun ayant droit à une ou des actions (ci-après en cet article 11 - le Cédant Proposé) ne transférera, vendra ou acceptera de transférer ou de vendre, ou d'accorder n'importe quel intérêt ou droit, dans ou concernant, les actions ou droits y attachés, à toute personne, actionnaire ou non de la Société (ci-après en cet article 11-le Cessionnaire) sans faire la même offre en priorité aux actionnaires en place (autre que le Cédant Proposé), et en particulier:

(a) Cette offre devra être soumise aux mêmes termes et conditions que ceux proposés au Cessionnaire et sera notifiée par écrit par le Cédant Proposé (ci-après dans cet article 11 la Notification de Transfert).

(b) Chaque Notification de Transfert sera adressée à la Société et spécifiera les actions concernés (ci-après Les Actions Cédées), le prix de cession (Ci après Le Prix Défini), tous autres termes et conditions de transfert ainsi que l'(les) identité (s) des Cessionnaires proposés. La notification de Transfert instituera la Société en tant qu'agent du Cédant Proposé à la vente des Actions Cédées vis-à-vis des autres actionnaires (autres que le Cédant Proposé), à un prix qui ne pourra être inférieur au Prix Défini, à moins qu'il n'en soit expressément décidé autrement dans la Notification de Transfert

(c) Suivant réception par la Société de la notification de transfert le conseil d'administration (ou l'Administrateur Unique le cas échéant) donnera immédiatement notification écrite aux actionnaires existants (autre que le cédant proposé) du nombre et la description des Actions Cédées et du Prix Défini, tous les autres termes et conditions générales matériels du transfert et (à moins que la notification de transfert soit considérée donnée de la manière prévue par ces articles) l'identité des cessionnaires proposés, invitant chacun des actionnaires à notifier par écrit à la Société dans les 21 jours s'il est disposé à acheter les Actions Cédées et, si oui, quel nombre maximum (ci-après en cet article 11 - le Maximum) il est disposé à acheter et à envoyer immédiatement une copie de cette notification au conseil d'administration (ou l'Administrateur Unique le cas échéant) et au Cédant Proposé. Toute personne, qui conformément à une telle notification, exprime sa volonté d'acheter des Actions Cédées, sera désignée en cet article 11 sous le nom d'un "acheteur".

(d) Dans les 14 jours suivant l'expiration du délai de 21 jours, le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique le cas échéant) devra, suivant le point (e) du présent article, allouer les Actions Cédées aux Acheteurs, en cas de conflit cette allocation sera faite au prò rata du nombre d'actions détenues par chaque Acheteur, toutefois chaque attribution ne pourra excéder le Maximum convenu par l'Acheteur.

(e) Si la Notification de Transfert stipule que le Cédant ne souhaite pas céder partiellement les Actions Cédées, aucune attribution ne pourra être faite à moins qu'elles ne soient toutes allouées.

(f) Dès que cette attribution sera intervenue, et à moins que la Notification de Transfert n'ait été révoquée par le Cédant dans le délai de 14 jours prévu au point (d) de cet article, les Acheteurs devront verser à la Société (en tant qu'agent du Cédant) le Prix Défini des Actions Cédées, et le Cédant devra en contrepartie transférer à la Société (en tant qu'agent des Acheteurs à moins qu'il n'en ait été décidé autrement dans la Notification de Transfert) les documents requis pour constater le transfert définitif des Actions Cédées aux Acheteurs respectifs.

(g) En cas de défaillance du Cédant à délivrer les actions Cédées, le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique) sera nommé en tant que mandataire pour exécuter le transfert des Actions Cédées en faveur des acheteurs et la Société recevra le Prix Défini et procédera à la transcription des Actions Cédées au nom des Acheteurs dans le Registre des Actionnaires.

La Société pourra donner quittance du prix d'achat et reconnaître les acheteurs en tant que nouveaux actionnaires et leur remettre des certificats représentatifs d'actions.

(h) Si dans le délai de 14 jours prévu au point (d) de cet article des parts n'ont pas été attribuées suivant les dispositions de ces articles, le Cédant peut à tout moment au cours d'une période de 90 jours à l'expiration du délai de 14 jours, transférer les Actions Cédées non vendues aux cessionnaires spécifiés dans la notification de transfert à n'importe quel prix non inférieur au Prix Défini et aux conditions prévues dans la notification de transfert, à condition que:

(i) si la notification de transfert indique conformément au point (e) de cet article que le Cédant ne souhaite pas céder partiellement les Actions Cédées, et

(ii) le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique) peut exiger que de telles Actions Cédées soient transférées en vertu d'une véritable vente suivant les modalités prévues à la Notification de Transfert sans déduction, ni remise quelconque aux cessionnaires et dans le cas contraire refuser d'enregistrer le transfert au registre des actionnaires.

Art. 12. Tout ayant droit à une action par suite de décès ou de faillite d'un actionnaire, preuve en ayant été rapportée au Conseil d'Administration (ou à l'Administrateur Unique) peut exiger de choisir de devenir actionnaire ou de voir une personne qu'il désignera enregistré comme Cessionnaire:

(a) Si cette personne choisit d'être enregistrée en tant qu'actionnaire, elle devra notifier par écrit à la Société une déclaration signée de sa main en ce sens, cet enregistrement sera librement autorisé et le conseil d'administration (ou l'Administrateur Unique) procédera à sa transcription au Registre des Actionnaires de la Société.

(b) Si cette personne choisit de conférer son droit à un tiers, elle devra procéder à un transfert d'action. Toutes les limitations, restrictions et prescriptions des articles relatifs aux transferts d'actions et à leur transcription seront applicables tant à la notification qu'au transfert (à un tiers), comme si le décès ou la faillite prévus ne s'était pas produit et si le transfert était signé par l'actionnaire.

Art. 13. Aucune part ne sera donnée par un actionnaire en garantie ou sûreté sans sanction du conseil d'administration (ou de l'Administrateur Unique) qui refusera de reconnaître cette garantie ou sûreté donnée en violation de cet article 13. Aucune garantie ou sûreté donnée en violation de cette condition ne sera opposable à la société et aux tiers, à l'exception de celles prévues par la Loi. Les mêmes conditions s'appliqueront à n'importe quel autre gage, suspension provisoire, exécution, arrestation ou privilège sur l'une quelconque des actions émises par la société aussi bien qu'aux droits attachés à ces actions à l'exception de ceux prévus par la loi.

Art. 14. L'actionnaire Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire prend part à l'assemblée indépendamment du nombre d'actions qu'il possède. Chaque actionnaire aura un certain nombre de voix égales au nombre d'actions qu'il détient.

Le conseil d'administration (ou l'Administrateur Unique), ainsi que le Commissaire aux Comptes, le cas échéant, peuvent, toutes les fois qu'ils l'estiment nécessaire, convoquer une Assemblée Générale des actionnaires. Ils seront obligés de le faire, chaque fois que des actionnaires détenant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demanderont. Les convocations à l'Assemblée Générale des actionnaires seront envoyées par lettre recommandée aux actionnaires ou remises en mains propres au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée, à moins que les actionnaires n'en conviennent autrement.

Aucune résolution ne pourra être adoptée en Assemblée Générale à moins qu'un quorum de présence ne soit atteint: les actionnaires autorisés à voter représentant plus de la moitié du capital de la société, qu'ils soient présents ou dûment représentés.

En cas d'actionnaire unique, le quorum sera atteint qu'il soit présent ou représenté.

Les mêmes exigences de quorum seront requises pour toutes les Assemblées suspendues ajournées ou convoquées à moins que la loi n'en dispose autrement.

Toutes les résolutions des Assemblées Générales, autre que celles pour lesquelles la Loi ou ces articles prévoient une majorité plus élevée ou différente, seront valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par les actionnaires possédant des actions représentant plus de la moitié du capital social, incluant, mais non limitées aux résolutions suivantes, qui sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des Actionnaires:

(a) pour distribuer les bénéfices (dividendes intérimaires y compris) de la société;

(b) pour nommer les administrateurs, déterminer leur rémunération et les démettre ou les révoquer, et, en cas de pluralité d'Administrateurs, les affecter à une catégorie A ou B, ou les changer de catégorie.

(c) élire un réviseur pour auditer les comptes annuels de la Société, approuver les termes de leur rémunération et leur paiement, les révoquer et nommer un commissaire aux comptes, approuver les termes de leur rémunération et leur paiement, les révoquer.

(d) approuver les états financiers annuels de la Société;

(e) ratifier les résolutions ou les actions du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique) qui requièrent une approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'article 18 des statuts.

Cependant, les résolutions suivantes peuvent seulement être adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires possédant des actions représentant au moins deux-tiers du capital social de la Société, et qui sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- (a) pour modifier les statuts de la Société;
- (b) pour augmenter ou réduire le capital social de la Société ainsi que ses réserves; pour émettre de nouvelles actions (de toute classe ou forme, etc.) ou n'importe quels titres ou obligations convertibles en, ou échangeables contre, ou donnant droit, à des actions de la Société;
- (c) pour modifier les droits ou limitations, tant au regard des dividendes, que du vote, du droit de rachat ou autre attachés ou conférés à n'importe quelles actions émises par la Société;
- (d) pour changer la classe des actions de la Société d'une classe en actions d'une autre classe;
- (e) pour supprimer la division des actions de la Société dans des classes;
- (f) pour racheter les actions de la Société;
- (g) en cas de fusion, scission, cession de branche, ou restructuration de Société;
- (h) pour transformer la Société;
- (i) pour approuver tout projet de restructuration, liquidation, dissolution, faillite ou insolvabilité de la Société, pour nommer des liquidateurs et pour déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération, à moins que la loi n'en dispose autrement;
- (j) pour toute décision prévue par les présents statuts ou la Loi.

Pour toutes les résolutions prises au cours d'Assemblées Générales reportées, re-convoquées, suspendues ou ajournées les mêmes exigences de majorité que ci-dessus s'appliqueront.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires par conférence téléphonique visuelle ou audio ou par d'autres moyens de communication semblables permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'Assemblée de s'entendre. Un tel actionnaire sera considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un bulletin de vote. Le bulletin de vote, sur requête écrite de l'actionnaire, sera préparé par la Société et, envoyé par lettre recommandée ou remis en mains propres au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale. Un tel actionnaire sera considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité, si le bulletin de vote est reçu par la Société avant l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les résolutions des actionnaires pourront être prises par voie de circulaires écrites de tous les actionnaires autorisés à voter. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra un projet détaillé des résolutions à prendre et votera par écrit. De telles résolutions pourront consister en plusieurs documents chacun exécuté par ou au nom d'un ou plusieurs actionnaires.

Toutes les dispositions concernant la convocation, la présence et la majorité s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées séparées des détenteurs de chaque catégorie d'actions de la Société.

Art. 15. La société peut procéder au rachat ou à l'annulation de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

L'autorisation de racheter ou annuler ses propres actions sera accordée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 16. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, et donc (a) doit avoir un ou plusieurs administrateurs A et un ou plusieurs administrateurs B, et (b) chaque administrateur doit avoir le titre d'administrateur A ou d'administrateur B.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 17. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 18. Vis-à-vis des tiers, le Conseil d'administration (ou l'Administrateur Unique le cas échéant) aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société et engager celle-ci, ainsi que pour mener et approuver tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social et du présent article 18.

Aucune résolution ou action du Conseil d'administration (ou l'Administrateur Unique le cas échéant), ne pourra être prise sans l'accord préalable de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires concernant les points suivants:

(a) l'entrée dans toute transaction ou série de transactions portant acte de disposition, de vente ou de tout autre transfert de titre, concernant les actifs immobilisés de la société (y compris les actions et autres titres non cotés), d'une valeur supérieure à 2.000.000 d'euros dans une transaction unique ou une série d'opérations relatives ou 10.000.000 d'euros de base, dans une année civile, toujours à l'exception des actions et autres titres cotés;

(b) l'entrée dans toute transaction ou série de transactions d'acquisition, l'achat ou tout autre acceptation de titres, d'actifs immobilisés (y compris les actions et autres titres non cotés), à l'exception des actions et autres titres cotés, pour un prix supérieur à 2 000 000 euros dans une transaction unique ou une série d'opérations relatives ou 10,000,000 euro de base, dans une année civile;

(c) l'entrée dans toute transaction ou série de transactions visant à l'établissement de gages ou d'hypothèques sur les actifs immobilisés de la société (y compris les actions non cotées et autres titres) pour une valeur supérieure à 2.000.000 euros dans une transaction unique ou une série d'opérations ou 10.000.000 euros de base dans une année civile;

(d) La fourniture d'une garantie ou autre sûreté, à des tiers supérieures à 100.000 euros pour une garantie unique ou autres transactions de sûreté, ou supérieurs à 1.000.000 d'euros de base, dans une année civile;

(e) devenir associé d'une société à responsabilité illimitée ayant d'autres associés.

Soumis au pouvoir de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de consentir à certaines résolutions ou actions du Conseil d'administration (ou de l'Administrateur Unique le cas échéant) conformément au paragraphe 2 du présent article 18, tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée générale des actionnaires, relèveront de la compétence du Conseil d'administration (ou de l'Administrateur Unique le cas échéant).

La société sera engagée par la signature individuelle de son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateur, par les signatures conjointes d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B.

Le Conseil d'administration, peut, sur base d'une résolution prise à la majorité absolue des administrateurs, incluant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, déléguer ses pouvoirs ou les pouvoirs d'un de ses membres, à un ou plusieurs mandataires spéciaux (pouvant être un ou des administrateurs) pour des tâches spécifiques, sans, toutefois, être libéré de toute responsabilité pour les actions ou inactions desdits agents.

Le Conseil d'administration, sur base d'une résolution prise à la majorité absolue des administrateurs, incluant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, déterminera les pouvoirs de ces mandataires (c'est-à-dire s'il s'agit de représenter le Conseil ou l'un de ses membres) en tant que mandataire d'un administrateur) leurs responsabilités et leur rémunération (le cas échéant), la durée de leur mandat et toutes autres conditions pertinentes relatives à ce mandat.

En cas de pluralité d'administration, tout administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'administration par téléconférence audio ou vidéo, ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un directeur résidant luxembourgeois est équivalente à une participation en personne lors de cette réunion et la réunion ainsi tenue est réputée avoir lieu à Luxembourg, et, en conséquence, toutes les résolutions prises au cours de cette réunion seront censées avoir été prises au Luxembourg

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre des résolutions uniquement si une majorité absolue de tous les administrateurs nommés est présente, comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, présent ou représenté. Les mêmes exigences de quorum s'appliquent à toutes les réunions qu'elles soient journalières, reportées ou reconvoquées.

Les résolutions prises par voie circulaires signées par tous les administrateurs nommés seront valables et auront les mêmes effets que celles adoptées lors d'une réunion du Conseil d'administration dûment tenue et organisée. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être confirmées par lettre, e-mail, télécopie ou télex. Une réunion du Conseil d'administration tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg

En cas de pluralité d'Administrateurs, les résolutions du Conseil d'administration sont adoptées par la majorité absolue de tous les administrateurs nommés, comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Le Président du Conseil d'administration n'aura pas de voix prépondérante en cas d'égalité de votes.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 20. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Chaque actionnaire pourra consulter les comptes annuels (avec le rapport d'audit, si tel a été émis) and registre des actions au siège social de la société. De plus, chaque actionnaire, ayant informé le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique le cas échéant) par écrit au moins avec 7 jours d'avance, aura le droit de consulter les documents suivants concernant la société: les présents statuts, les comptes annuels et intérimaires ou les livres, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, les résolutions des administrateurs, les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires, les résolutions des assemblées générales des actionnaires, tous les documents de la société officiellement enregistrés au Registre de Commerce et des Sociétés, les revenus annuels et dépôts des déclarations fiscales, les rapports émis par les experts nommés par la société, le registre des actionnaires ainsi que tout autre document de la société mis à disposition des actionnaires de la société selon les dispositions légales.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Il peut être distribué aux actionnaires proportionnellement à l'actionariat de la société qu'ils détiennent.

Les dividendes intermédiaires pourront être distribués à tout moment selon les conditions suivantes:

- a) les comptes intérimaires sont établis par l'administrateur ou les administrateurs en cas de pluralité, le conseil d'administration;
- b) ces comptes intérimaires présentent un bénéfice incluant les bénéfices reportés et la somme des réserves disponibles à cet effet.

La résolution de verser les dividendes intérimaires est prise par l'actionnaire unique ou si tel est le cas, par l'assemblée générale des actionnaires. Le paiement de ces dividendes intérimaires sera effectué dès l'instant où la société aura obtenu la confirmation que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les deux cent mille trois cent onze (240.311) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS VIRGULE CENT DIX- NEUF (EUR 31.000,119) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
 - a) comme administrateur A: Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, né le 24/10/1982 à Bari, Italie, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - b) comme administrateur A, Monsieur Jorrit Cromptoets, juriste, né le 16/05/1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - c) comme administrateur B, Madame Marjoleine Van Oort, juriste, née le 28/02/1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
 - d) comme administrateur B, Vistra (Luxembourg) S.à r.l., société constituée le 28/5/1991 à Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37185, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016: Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 43298.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20773. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010072619/815.

(100066866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

ECM CHINA Beijing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.437.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 10 mai 2010.

L'associé unique d'ECM CHINE Beijing S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Milan Janku en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37.974, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010071312/18.

(100065889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Le Bourgeon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 49.296.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07/05/2010 statuant sur les comptes au 31/12/09

Conseil d'Administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean Bernard Zeimet et la société @Conseils et de procéder au remplacement de Monsieur Angel Caschera par Monsieur Etienne Gillet. Le mandat de M. Caschera n'est pas renouvelé. Le conseil d'administration se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri
- @Conseils Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri
- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Read Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard Prince Henri arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071482/24.

(100065582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

JFD Participations, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg E 35.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 6 octobre 2009

Il ressort des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 6 octobre 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour JFD INVESTISSEMENTS

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010070207/15.

(100064630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Meneghetti Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.126.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue Extraordinairement à Luxembourg en date du 9 avril 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 9 avril 2010.

Septième résolution

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de trois administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric ADAM, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

*Pour la société MENEGHETTI GROUPE S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures*

Référence de publication: 2010070211/23.

(100065243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Opportunity Fund III Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.128.

—
Veillez noter qu'en date du 7 mai 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., associée unique, a été transféré à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

*Pour avis sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property VII S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010070299/13.

(100065114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.372.

—
Veillez noter qu'en date du 7 mai 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., associée unique, a été transféré à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

*Pour avis sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010070310/13.

(100065265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Kühne & Nagel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.745.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073764/9.

(100066512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Société Civile Immobilière Batiself, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg E 256.

—
Es geht aus der Gesellschafterversammlung vom 28. April 2010 hervor dass die Herren Günter Lübker und Frank Ewald Kolberg als Geschäftsführer abberufen wurden.

Luxemburg, den 10. Mai 2010.

Référence de publication: 2010071650/10.

(100065785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.386.

—
Veillez noter qu'en date du 7 mai 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., associée unique, a été transféré à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 10 mai 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070311/13.

(100065276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Opportunity Fund III Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.385.

—
Veillez noter qu'en date du 7 mai 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., associée unique, a été transféré à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 10 mai 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property XV S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070312/13.

(100065036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 137.482.

—
Lors de sa réunion en date du 19 avril 2010, l'assemblée a pris acte de la démission de Mr Carlo SANTOITEMMA né le 25 mars 1967 de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 janvier 2010 et a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 28 janvier 2010, Mme Catherine NORMAND, née le 10 novembre 1959, à Paris F-75013, Paris (France) demeurant professionnellement 7 Rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMAIN S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010071318/15.

(100065764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.371.

—
Veillez noter qu'en date du 7 mai 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., associée unique, a été transféré à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 10 mai 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070313/13.

(100065281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.
